

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2019**

Date de convocation et d'affichage : 12 mars 2019.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 24.

**Présents :**

**Mmes** BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, BOUCHOT Chantal, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

**MM.** ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, GACHOWSKI Jacques, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, LEIX Jean-François, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOUILLEFARINE Jean-Claude, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SPILMANN Marcel, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

**Représentés :** CHAPLOT Roland par BLOT Gilbert, COLFORT Jacqueline par NICOLLE François, GAILLARD Paul par COSCARELLI Annick, VETTER Claude par SIMON Chantal

**Sont excusés et ont donné pouvoir :** URBAIN Sandrine à MOCQUERY Bernard, GATOULLAT Marcel à DELAITRE Guy, MOSER Alain à FINET Odile, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, BAUDOUX Bruno à SERRA Frédéric, BAZIN-MALGRAS Valérie à ROUSSELOT Nicole, BLANCHON David à ZAJAC Anna, MENUET Gérard à CHEVALIER Bertrand, SUBTIL Bruno à ARBONA Philippe, FAURE Gilbert à MEIRHAEGHE Jean-François, COURTOIS Jean-Christophe à DUCHENE Annie

**Excusés :** GARNERIN David, DESROUSSEAUX Pascal, REHN Yves, FRAPIN David, SIMON Véronique, AMILHAU Marie-Pierre, MARTINOT Bruno, RICHARD Sophie, BALLAND Alain, ROTA Colette

**Absents :** ROYERE Raynald, LEDOUBLE Catherine, BAILLY Jean-Marie

**Sont présents mais ne participent pas au vote, étant en conflit d'intérêt :** SEBEYRAN Marc, HELIOT-COURONNE Isabelle, DUCHENE Annie, GIRARDIN Olivier, BEURY Jeanne-Laure, CHEVALIER Bertrand, PEUCHERET Alain, GONCALVES José, LEMELLE Flavienne, ROUVRE Annie, ZAJAC Anna, GRANDPIERRE Elisabeth, THOMAS Christine, LEYMBERGER Brigitte, MANDELLI François, ROBLET Bernard, JOLLIOT Marie-France, SERRA Frédéric, BRANLE Christian, RIGAUD Jacques

**Est excusé et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote par procuration étant en conflit d'intérêt :** SUBTIL Bruno

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

<b>DELIBERATION N°09</b>	<b>Guichet Logement Etudiant - Juillet 2019 à la Maison des Etudiants Guichet Unique Etudiant 2019 - Du vendredi 30 août au vendredi 6 septembre 2019 à la Maison des Etudiants</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Brigitte LEYMBERGER</b>

<b>Nombre de membres : 136</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>112</b>	<b>97</b>	<b>97</b>			<b>20</b>

**Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2019**

**GUICHET LOGEMENT ETUDIANT - JUILLET 2019  
A LA MAISON DES ETUDIANTS  
GUICHET UNIQUE ETUDIANT 2019  
DU VENDREDI 30 AOUT AU VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2019  
A LA MAISON DES ETUDIANTS**

**1. GUICHET LOGEMENT ETUDIANT**

Annexes : courrier de demande de subvention à la Région Grand Est - convention de partenariat modèle type - règlement général

**Exposé :**

La Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole favorise l'insertion des étudiants sur le territoire par différents événements étudiants (les Clés de Troyes, le Forum Avenir Etudiant ou encore les Journées des initiatives Etudiantes) et par des services proposés à la Maison des Etudiants (MDE) (l'accueil et l'information des étudiants, la location de places de stationnement dans le parking du Campus des Comtes de Champagne, le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Aube, la mise à disposition gracieuse de salles pour les associations et pour les groupes de musique, le Facebook : Etudier à Troyes, etc.).

Le Forum Logement Etudiant, organisé traditionnellement chaque année à la mi-juillet, au Gymnase René LACOSTE, doit évoluer afin de s'adapter aux nouvelles attentes des primo-étudiants et des familles.

Ainsi, Troyes Champagne Métropole souhaite proposer et mettre en place, une nouvelle formule : le Guichet Logement Etudiant, qui se déroulerait quelques semaines avant le Guichet Unique Etudiant à la MDE (à la rentrée universitaire de septembre).

Cette nouvelle manifestation sera organisée à la Maison des Etudiants, chaque après-midi, à partir des résultats du bac (début juillet) et pour une durée de 15 jours environ (entre le 8 et le 26 juillet, semaines à confirmer avec les partenaires).

Les étudiants pourront y retrouver notamment les acteurs et professionnels suivants : le CROUS de Reims-Antenne de Troyes, la MGEL, le Crédit Mutuel, Troyes Habitat, Aube Immobilier, Action Logement, la CAF de l'Aube, Mon Logis, etc.

Les modalités de présence seront à étudier avec l'ensemble des partenaires (au prochain comité de pilotage) pour offrir une réelle pertinence dans les services et informations apportés auprès des étudiants.

Le service Vie Etudiante de Troyes Champagne Métropole mettra en avant ses dispositifs, événements et services auprès des étudiants, notamment en faveur du logement.

Cette nouvelle formule organisée sur une période de deux semaines et plus longue que le Forum Logement Etudiant, permettra aux futurs étudiants de trouver un logement (avant et après les résultats du Bac), dans des conditions optimales.

Les objectifs de cette manifestation, en favorisant et en accompagnant l'installation des étudiants dans leur nouvelle vie avant la rentrée, sont les suivants :

- trouver un logement,
- se familiariser avec les démarches administratives,
- découvrir le territoire et ses services.

De plus, cet événementiel confirmera la visibilité et le rôle incontournable de la Maison des Etudiants auprès des jeunes, comme l'espace d'accueil des étudiants et des futurs étudiants de l'agglomération.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 1 400 €. Le plan de financement prévisionnel est joint au présent rapport.

Afin de mener à bien cette manifestation, il vous est proposé de solliciter sur la part des dépenses à la charge de Troyes Champagne Métropole une participation financière auprès de la Région Grand Est à hauteur de 500 €.

Considérant que les crédits budgétaires correspondants à la charge de Troyes Champagne Métropole et estimés 900 € ont été proposés et adoptés lors du vote du budget primitif 2019.

**Budget prévisionnel Guichet Logement Etudiant 2019**

CHARGES		PRODUITS	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	
Achats de marchandises et matières premières		Vente de marchandises	
Achats boissons - bouteille d'eau exposants	50 €	Vente de billetterie	
Autres achats non stockés		Prestations de services	
Sous-traitance artistes		<i>Montant net produits d'exploitation</i>	
Sous-traitance technique		<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	
Sous-traitance autres (préciser)		Subventions d'exploitation	
Sous-traitance sécurité		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) :	
Carburant		-	
EDF		-	
Petit équipement - nappes intissées et petit matériel	200 €	-	
Fournitures administratives		Région(s) (préciser) :	
Autres achats matières et fournitures		- Région Grand Est	500 €
Achats catering (traiteurs) - Accueil petit déjeuner exposants	200 €	Département(s) (préciser) :	
Services extérieurs		-	
Loyers + Charges		-	
Location matériel		Commune(s)/EPCI (préciser) :	
Location véhicules		-	
Location autres (préciser)		Organismes sociaux (préciser) :	
Entretien et réparation		-	
Assurances fonctionnement		-	
Assurances autres		Fonds européens	
Documentation		ASP (emplois aidés)	
Formation		Autres aides, dons, ou subventions affectées (préciser)	
Autres services extérieurs		-	
Honoraires : prestation techniques de la Ville de Troyes	600 €	-	
Publicité - Bache intissées du Guichet Logement Etudiants devant la MDE	350 €	-	
Voyages et déplacements		Autres Produits	
Mission, réceptions		Transfert de charges	
Frais postaux		Subventions privées	
Télécommunications		<i>Sous-total autres produits d'exploitation</i>	
Services bancaires		<i>Total des produits d'exploitation</i>	
Cotisations liées à l'activité			
Impôts, taxes et versements assimilés			
Impôts et taxes			
Salaires et traitements + charges		<b>AUTOFINANCEMENT Troyes Champagne Métropole</b>	<b>900 €</b>
Permanents			
Vacataires et stagiaires			
Dotations aux amortissements			
Dotations Immo Incorporelles			
Dotations Immo corporelles		<b>RÉPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	
Autres charges			
Droits d'auteur			
Autres (préciser)			
<b>Total des charges d'exploitation</b>			
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	
Intérêts emprunts et dettes			
<b>Total des charges financières</b>			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Divers (préciser)			
<b>Total des charges exceptionnelles</b>			
<b>EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 400 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 400 €</b>

## **2. GUICHET UNIQUE ETUDIANT 2019**

Annexes : convention de partenariat modèle type - règlement général

### **Exposé** :

La Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole favorise l'insertion des étudiants sur le territoire par différents événements étudiants (les Clés de Troyes, le Forum Avenir Etudiant, le Guichet Unique Etudiant ou encore les Journées des initiatives Etudiantes) et par des services proposés à la Maison des Etudiants (MDE) (l'accueil et l'information des étudiants, la location de places de stationnement dans le parking du Campus des Comtes de Champagne, le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Aube, la mise à disposition gracieuse de salles pour les associations et pour les groupes de musique, le Facebook : Etudier à Troyes, etc.).

Dans ce contexte, le service Vie Etudiante de Troyes Champagne Métropole, présent au quotidien à la Maison des Etudiants, souhaite organiser du vendredi 30 août 2019 au vendredi 6 septembre 2019 inclus (de 9h à 17h30), le Guichet Unique Etudiant 2019 à destination des étudiants de l'agglomération.

Ce rendez-vous va rassembler en un seul lieu (à la MDE), l'ensemble des partenaires du territoire qui œuvrent pour les étudiants au quotidien. Les différents acteurs associés au projet apporteront de l'information et des services pour répondre efficacement aux besoins spécifiques des étudiants dans les domaines suivants : aides au logement, transports, bourses, social, santé, vie étudiante, accès à la médiathèque, etc. La mise à disposition des locaux auprès des partenaires, nécessaire à l'organisation de l'évènement, est consentie gratuitement.

Chaque partenaire installera son stand dans les locaux de la MDE (qui seront équipés pour l'occasion d'ordinateurs supplémentaires, de bornes informatiques, de terminaux bancaires, etc.) afin de répondre de manière personnalisée aux questions et aux attentes estudiantines. Ils seront en mesure d'enregistrer les inscriptions des étudiants et de finaliser les différentes démarches administratives par le personnel présent sur place pendant toute la durée de la manifestation.

L'objectif de ce Guichet Unique Etudiant 2019 est de faciliter les démarches administratives et quotidiennes des étudiants du territoire de l'agglomération troyenne au moment de la rentrée universitaire.

### **Décision** :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

Concernant le Guichet Logement Etudiant :

- **D'APPROUVER** l'organisation de la manifestation telle que présentée ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à solliciter la subvention auprès de la Région Grand Est ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer les conventions de partenariat selon le modèle annexé ;

- **D'APPROUVER** le projet de règlement et d'autoriser Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à en appliquer les dispositions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Concernant le Guichet Unique Etudiant 2019 :

- **D'APPROUVER** l'organisation de la manifestation telle que présentée ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** le projet de règlement et d'autoriser Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à en appliquer les dispositions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer les conventions de partenariat, selon le modèle annexé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**Pôle Enseignement Supérieur,  
Recherche - Vie Etudiante –  
Maison du Patrimoine**

**Monsieur Jean ROTTNER**  
Président de la Région Grand Est  
Direction de l'Enseignement  
Supérieur, Recherche, Innovation  
Région Grand Est  
5, rue de Jéricho – CS70441  
51 037 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX  
A l'attention de Madame Véronique  
MAUSSION

.../...

Troyes, le

Référence :

Affaire suivie par MDB/PHC/NEA  
Téléphone : 03.25.81.78.13  
[margaux.de\\_biasio@troyes-cm.fr](mailto:margaux.de_biasio@troyes-cm.fr)

Objet : Demande de subvention pour la manifestation Guichet Logement  
Etudiant 2019

P.J. : Dossier de présentation et budget prévisionnel

Monsieur le Président,

Troyes Champagne Métropole, dans le cadre de sa compétence  
Enseignement Supérieur-Recherche-Vie Etudiante, a pour objectif, entre  
autres, d'accueillir le futur étudiant et de l'accompagner afin de faciliter  
son intégration sur le territoire de l'agglomération.

Le Forum Logement Etudiant, organisé grâce à vos soutien,  
traditionnellement à la mi-juillet chaque année au Gymnase René  
Lacoste à Troyes (un à deux jours), a connu ces dernières années, une  
baisse importante de sa fréquentation, malgré les efforts de la  
communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole pour  
mieux le valoriser et le faire évoluer au fil des éditions.

Ainsi, Troyes Champagne Métropole souhaite proposer et mettre  
en place, une nouvelle formule : le Guichet Logement Etudiant. Celui-ci  
sera organisé du .... Juillet au .... juillet 2019 à la Maison des Etudiants, à  
Troyes, soit juste après les résultats du baccalauréat et pendant plusieurs  
jours pour mieux s'adapter aux nouvelles attentes des étudiants et de leurs  
parents en recherche de logement et d'informations diverses.

.../...

Avec le concours de nombreux partenaires dans le domaine du  
logement, du social, de la santé, des bourses, de la vie étudiante, de la  
culture, des transports etc. et qui seront présents durant cet événement,  
cette nouvelle manifestation, plus longue que le traditionnel Forum  
Logement Étudiant, répondra aux besoins des futurs étudiants.

Les objectifs de cette nouvelle manifestation sont les mêmes que  
ceux du Forum Logement Etudiant, à savoir, favoriser et accompagner  
l'installation des futurs étudiants dans leur nouvelle vie, en donnant ainsi  
plusieurs clés pour trouver facilement un logement et se familiariser avec  
les démarches administratives.

Dans le cadre de cette première édition du Guichet Logement  
Etudiant 2019, j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance pour l'octroi  
d'une aide financière à hauteur de 500 €uros.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le dossier de présentation  
relatif à cette manifestation ainsi que le budget prévisionnel.

Vous remerciant par avance, de l'intérêt que vous voudrez bien porter  
à ma demande, je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'expression  
de ma considération distinguée.

Le Président



**GUICHET LOGEMENT ETUDIANT 2019  
JUILLET 2019**

**A LA MAISON DES ETUDIANTS  
CONVENTION DE PARTENARIAT TROYES CHAMPAGNE METROPOLE / .....**

Considérant que Troyes Champagne Métropole de par sa compétence liée au développement de la vie étudiante à Troyes contribue depuis de nombreuses années à accompagner les étudiants,

Considérant que ces actions ont pour but de renforcer l'attractivité et l'image de Troyes Champagne Métropole,

Considérant que Troyes Champagne Métropole organise un Guichet Logement Etudiant à destination des étudiants,

Considérant la nécessité de définir les modalités juridiques, financières, techniques d'un partenariat,

Est conclue la présente convention de partenariat entre :

**Troyes Champagne Métropole** représentée par **Monsieur François BAROIN**, habilité à cet effet par délibération du Conseil communautaire n° \_\_\_\_\_, ci-après dénommée « Troyes Champagne Métropole » d'une part ;

Et ..... représentée par ....., agissant en qualité de ....., dénommé « le Partenaire » d'autre part.

**IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : Objet du partenariat**

La présente convention :

D'une part, définit les conditions suivant lesquelles le Partenaire accepte de participer matériellement à l'organisation de l'édition 2019 du Guichet Logement Etudiant, en qualité de partenaire.

D'autre part, vise à délimiter les engagements de chacune des parties et à conférer à la société le caractère d'exposant et de gratuité de sa participation.

**ARTICLE 2 : Déroulement de l'édition 2019 du Guichet Logement Etudiant**

Cette manifestation se déroule, du ..... juillet 2019 au ..... juillet 2019 inclus (durée et dates à confirmer avec les partenaires durant le prochain comité de pilotage à venir), de ..... h ..... à ..... h ....., dans les locaux de la Maison des Etudiants, 6 Rue de la Petite Courtine à Troyes.

**ARTICLE 3 : Droits et obligations de Troyes Champagne Métropole**

Troyes Champagne Métropole s'engage à mettre en place un Guichet Logement Etudiant destiné à améliorer la qualité de l'accueil des étudiants dans les domaines liés à la vie quotidienne des étudiants. Troyes Champagne Métropole assure le suivi administratif et technique auprès de chaque exposant.

A ce titre, Troyes Champagne Métropole mettra à disposition les moyens logistiques et matériels nécessaires à l'organisation du Guichet Logement Etudiant 2019, dont un stand avec une table, deux chaises, une alimentation électrique et une connexion internet à chaque exposant.

Troyes Champagne Métropole se propose de mettre en place un plan de communication renforcé afin de contacter le plus largement, tous les étudiants susceptibles d'être intéressés par le Guichet Logement Etudiant.

Enfin, Troyes Champagne Métropole s'engage à faire figurer le logo du Partenaire sur l'ensemble des supports de communication de la manifestation, hormis les cas où, pour des raisons de délais ou de technique, ces supports ne le permettraient pas.

**ARTICLE 4 : Droits et obligations du Partenaire**

..... s'engage, à sa charge, à :

- Participer à l'événement et à être présent durant le Guichet Logement Etudiant 2019 selon les jours et horaires suivants : du..... juillet 2019 au ..... Juillet 2019 de .....h..... à .....h..... (durée de participation du partenaire à confirmer durant le prochain comité de pilotage à venir), par la tenue d'un stand afin d'informer gratuitement, les étudiants des services que ..... propose.
- Informer et à communiquer auprès de son public étudiant, de la tenue de l'événement : Guichet Logement Etudiant 2019.

..... communiquera l'événement sur ces propres supports de communication ou lors d'événements étudiants sur lesquels il serait présent.

**ARTICLE 5 : Assurances**

Chaque partie souscrira une assurance couvrant sa responsabilité civile pour les dommages aux biens ou aux personnes qu'elle serait susceptible de provoquer à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

**ARTICLE 6 : Communication**

Les parties conviennent que tout élément de communication lié à la manifestation devra systématiquement et préalablement être validé par la Direction de la Communication de Troyes Champagne Métropole.

## **ARTICLE 7 : Responsabilité contractuelle**

En cas de non-respect, par l'une des parties, de ses engagements tels que stipulés dans la présente, celle-ci est susceptible d'engager sa responsabilité contractuelle vis à vis de l'autre partie.

## **ARTICLE 8 : Annulation de la manifestation**

En cas d'annulation de la manifestation qui ne résulterait pas de la volonté d'une des parties, chaque partie supportera seule les conséquences matérielles et financières de cette annulation.

## **ARTICLE 9 : Durée**

La présente convention est conclue à compter de sa signature par les parties et prendra fin à l'issue de la manifestation.

## **ARTICLE 10 : Litiges**

En cas de litige quant à l'interprétation ou l'exécution de la présente et après épuisement des voies de recours amiables, les parties conviennent de porter leur différend devant le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Fait à Troyes, en deux exemplaires originaux, le .....

**Pour Troyes Champagne Métropole,  
Le Président**

**Pour le Partenaire,  
Le Responsable**



**Guichet Logement Etudiant 2019**  
**Du ..... juillet 2019 au ..... juillet 2019**  
**A la Maison des Etudiants**  
**Service Vie Etudiante de Troyes Champagne Métropole**  
**6 Rue de la Petite Courfine à Troyes**

## **REGLEMENT GENERAL GUICHET LOGEMENT ETUDIANT 2019**

### **Article 1 : Installation des stands**

- ♦ Les horaires d'installation sont, le ..... juillet 2019 (durée et dates à confirmer avec les partenaires durant le prochain comité de pilotage à venir), selon les horaires d'ouverture de la Maison des Etudiants (MDE). L'installation devra être impérativement achevée pour 9h00 dernier délai, chaque jour.
- ♦ Chaque exposant aura au minimum un stand muni d'une table, de deux chaises et d'une corbeille à papiers. Ce dernier sera équipé d'une prise de courant (interdiction formelle d'y brancher une cafetière ou une bouilloire). Chaque exposant disposant d'une prise électrique sur son stand devra se munir d'une rallonge électrique (tout autre matériel relève de l'organisation personnelle de l'exposant). Les exposants qui ont demandé une connexion Internet devront se munir du matériel nécessaire pour pouvoir se mettre en conformité et se connecter via un réseau WIFI.
- ♦ Les exposants pourront entreposer leur matériel lourd sur place durant les week-ends du ..... juillet 2019 ainsi que pour les nuits des semaines du ..... juillet au ..... juillet 2019 (durée et dates à confirmer avec les partenaires durant le prochain comité de pilotage à venir). En dehors des horaires d'ouverture, la Maison des Etudiants sera fermée au public durant la période de la manifestation. Toutefois, Troyes Champagne Métropole décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou perte.
- ♦ En cas de dysfonctionnement, avec le système électrique et l'internet, l'exposant devra le signaler à Mme Margaux DE BIASIO et à M. Pierre-Henri CHUTRY - Chef de service Vie Etudiante à Troyes Champagne Métropole – MDE.
- ♦ Pour la livraison de son matériel, chaque exposant pourra stationner momentanément son véhicule à proximité de la MDE, puis se rendre ensuite sur le parking en face de la Maison des Etudiants ou dans le parking du Campus des Comtes de Champagne (cf. article n°4 : Parking).
- ♦ Pour valider la réservation de l'emplacement, **la convention de partenariat** doit impérativement être signée et transmise à Troyes Champagne Métropole, **par voie postale**, avant le lundi 24 juillet 2019, à l'adresse suivante : Troyes Champagne Métropole - 1 Place Robert Galley, 10 000 TROYES, à l'attention de Monsieur ALIZARD Guillaume.

### **Pour toute demande d'ordre technique :**

**S'adresser à l'accueil de la Maison des Etudiants auprès de M. Margaux DE BIASIO ou de M. CHUTRY Pierre-Henri.**

**En cas d'absence, contactez le 03.25.81.78.13.**

#### **Article 2 : Tenue du stand**

♦ Tout stand attribué **doit être occupé pendant la durée du Guichet Logement Etudiant et sur la totalité des plages horaires d'ouverture.**

♦ L'aménagement intérieur du stand relève des exposants. Ils peuvent agrémenter leur stand (**adhésif, double face, agrafes et punaises interdits**, seules les pastilles adhésives de type « Patafix » sont autorisées).

♦ Les outils de communication utilisés doivent être en correspondance avec l'objet du Guichet Logement Etudiant. Les exposants n'ont pas la possibilité d'utiliser les couloirs de la MDE à des fins publicitaires.

♦ Chaque exposant devra respecter les stands situés à proximité du sien, en évitant tout démarchage dans les couloirs de la MDE pouvant nuire à l'action d'information des autres exposants.

♦ La distribution de prospectus ou d'échantillons à l'extérieur des stands, la publicité à haute voix, ainsi que l'emploi de micros et de tout appareil susceptible d'occasionner une nuisance sonore, sont interdits.

♦ Troyes Champagne Métropole se réserve le droit de faire modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général de la manifestation ou gêneraient les exposants voisins ou encore les visiteurs.

♦ **Le port du badge précisant l'organisme représenté et la fonction est obligatoire.**

♦ Le badge sera disponible à l'entrée de la Maison des Etudiants.

#### **Article 3 : Horaires**

♦ **Horaires d'ouverture au public du Guichet Logement Etudiant 2019 :**  
..... (durée et dates à confirmer avec les partenaires durant le prochain comité de pilotage).

**Les exposants sont invités à se présenter sur le stand au minimum quinze minutes avant l'ouverture du Guichet Logement Etudiant selon les horaires d'ouverture de la MDE.**

♦ **Inauguration : L'inauguration du Guichet Logement Etudiant 2019 est prévue le ..... juillet 2019 à ..... h ..... .**  
**Un cocktail sera offert par l'organisation aux partenaires et exposants.**

#### **Article 4 : Parking**

♦ Le parking du Campus des Comtes de Champagne sera mis à la disposition des partenaires à raison d'une place de stationnement par structure.

#### **Article 5 : Démontage**

♦ **La clôture du Guichet Logement Etudiant 2019 aura lieu le ..... juillet 2019 à ..... h .... .**  
(durée et dates à confirmer avec les partenaires durant le prochain comité de pilotage).

♦ Tous les stands devront être libérés par les exposants (matériel, publicité, etc.) à 18h30.

♦ Les exposants s'engagent à restituer les lieux propres et le matériel en état de fonctionnement.

#### **Article 6 : Attestation d'assurance**

♦ Chaque exposant devra impérativement transmettre **son attestation d'assurance au plus tard le lundi 24 juin 2019 et en même temps que la convention de partenariat** à l'adresse suivante : Troyes Champagne Métropole, 1 Place Robert Galley, 10 000 TROYES, à l'attention de Monsieur Guillaume ALIZARD ou par mail à [guillaume.alizard@troys-cm.fr](mailto:guillaume.alizard@troys-cm.fr).

#### **Article 7 : Informations complémentaires**

♦ Troyes Champagne Métropole sélectionne les exposants en fonction de l'espace disponible et de l'intérêt de la structure pour le public ciblé, en lien avec la vie quotidienne étudiante.

♦ De fait en s'inscrivant, chaque exposant accepte le présent règlement général du Guichet Logement Etudiant 2019.

♦ Localisation du Guichet Logement Etudiant 2019 : Maison des Etudiants, 6 Rue de la Petite Courtine, 10 000 Troyes.

#### **Renseignements**

**Troyes Champagne Métropole**  
**Pôle Enseignement Supérieur - Recherche - Vie Étudiante et Maison du Patrimoine**

#### **Contact**

**Margaux DE BIASIO** TEL : 03.25.81.78.13 et @ : [margaux.debiasio@troys-cm.fr](mailto:margaux.debiasio@troys-cm.fr)  
**Pierre-Henri CHUTRY** TEL : 03.25.81.78.11 et @ : [ph.chutry@troys-cm.fr](mailto:ph.chutry@troys-cm.fr)

**GUICHET UNIQUE ETUDIANT 2019  
DU 30 AOÛT AU 6 SEPTEMBRE 2019  
A LA MAISON DES ETUDIANTS  
CONVENTION DE PARTENARIAT TROYES CHAMPAGNE METROPOLE / .....**

Considérant que Troyes Champagne Métropole de par sa compétence liée au développement de la vie étudiante à Troyes contribue depuis de nombreuses années à accompagner les étudiants,

Considérant que ces actions ont pour but de renforcer l'attractivité et l'image de Troyes Champagne Métropole,

Considérant que Troyes Champagne Métropole organise un Guichet Unique Etudiant à destination des étudiants,

Considérant la nécessité de définir les modalités juridiques, financières, techniques d'un partenariat,

Est conclue la présente convention de partenariat entre :

**Troyes Champagne Métropole** représentée par **Monsieur François BAROIN**, habilité à cet effet par délibération du Conseil communautaire n° \_\_\_\_\_, ci-après dénommée « Troyes Champagne Métropole » d'une part ;

Et ..... représentée par ....., agissant en qualité de ....., dénommé « le Partenaire » d'autre part.

**IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : Objet du partenariat**

La présente convention :

D'une part, définit les conditions suivant lesquelles le Partenaire accepte de participer matériellement à l'organisation de l'édition 2019 du Guichet Unique Etudiant, en qualité de partenaire.

D'autre part, vise à délimiter les engagements de chacune des parties et à conférer à la société le caractère d'exposant et de gratuité de sa participation.

**ARTICLE 2 : Déroulement de l'édition 2019 du Guichet Unique Etudiant**

Cette manifestation se déroule, du vendredi 30 août 2019 au vendredi 6 septembre 2019 inclus, de 9h à 17h30, dans les locaux de la Maison des Etudiants, 6 Rue de la Petite Courtine à Troyes.

**ARTICLE 3 : Droits et obligations de Troyes Champagne Métropole**

Troyes Champagne Métropole s'engage à mettre en place un Guichet Unique Etudiant destiné à améliorer la qualité de l'accueil des étudiants dans les domaines liés à la vie quotidienne des étudiants. Troyes Champagne Métropole assure le suivi administratif et technique auprès de chaque exposant.

A ce titre, Troyes Champagne Métropole mettra à disposition les moyens logistiques et matériels nécessaires à l'organisation du Guichet Unique Etudiant 2019, dont un stand avec une table, deux chaises, une alimentation électrique et une connexion internet à chaque exposant.

Troyes Champagne Métropole se propose de mettre en place un plan de communication renforcé afin de contacter le plus largement, tous les étudiants susceptibles d'être intéressés par le Guichet Unique Etudiant 2019.

Enfin, Troyes Champagne Métropole s'engage à faire figurer le logo du Partenaire sur l'ensemble des supports de communication de la manifestation, hormis les cas où, pour des raisons de délais ou technique, ces supports ne le permettraient pas.

**ARTICLE 4 : Droits et obligations du Partenaire**

.....s'engage, à sa charge, à :

- Participer à l'événement et à être présent durant toute la totalité du Guichet Unique Etudiant 2019 par la tenue d'un stand afin d'informer gratuitement, les étudiants des services que..... propose.
- Informer et à communiquer auprès de son public étudiant, de la tenue de l'événement : Guichet Unique Etudiant 2019.

.....communiquera l'événement sur ces propres supports de communication ou lors d'événements étudiants sur lesquels il serait présent.

**ARTICLE 5 : Assurances**

Chaque partie souscrira une assurance couvrant sa responsabilité civile pour les dommages aux biens ou aux personnes qu'elle serait susceptible de provoquer à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

**ARTICLE 6 : Communication**

Les parties conviennent que tout élément de communication lié à la manifestation devra systématiquement et préalablement être validé par la Direction de la Communication de Troyes Champagne Métropole.

**ARTICLE 7 : Responsabilité contractuelle**

En cas de non-respect, par l'une des parties, de ses engagements tels que stipulés dans la présente, celle-ci est susceptible d'engager sa responsabilité contractuelle vis à vis de l'autre partie.

### **ARTICLE 8 : Annulation de la manifestation**

En cas d'annulation de la manifestation qui ne résulterait pas de la volonté d'une des parties, chaque partie supportera seule les conséquences matérielles et financières de cette annulation.

### **ARTICLE 9 : Durée**

La présente convention est conclue à compter de sa signature par les parties et prendra fin à l'issue de la manifestation.

### **ARTICLE 10 : Litiges**

En cas de litige quant à l'interprétation ou l'exécution de la présente et après épuisement des voies de recours amiables, les parties conviennent de porter leur différend devant le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Fait à Troyes, en deux exemplaires originaux, le .....

**Pour Troyes Champagne Métropole  
Le Président**

**Pour le Partenaire,  
Le Responsable**



**Guichet Unique Etudiant 2019**  
**Du vendredi 30 août au vendredi 6 septembre 2019**  
**A la Maison des Etudiants**  
**Service Vie Etudiante de Troyes Champagne Métropole**  
**6 Rue de la Petite Courtine à Troyes**

### **REGLEMENT GENERAL GUICHET UNIQUE ETUDIANT 2019**

#### **Article 1 : Installation des stands**

- ♦ Les horaires d'installation sont, le jeudi 29 août 2019, de 14h00 à 17h30. Le vendredi 30 août 2019 à partir de 8h30 pour le matériel léger. L'installation devra être impérativement achevée pour 8h45 dernier délai.
- ♦ Chaque exposant aura au minimum un stand muni d'une table, de deux chaises et d'une corbeille à papiers. Ce dernier sera équipé d'une prise de courant (interdiction formelle d'y brancher une cafetière ou une bouilloire). Chaque exposant disposant d'une prise électrique sur son stand devra se munir d'une rallonge électrique (tout autre matériel relève de l'organisation personnelle de l'exposant). Les exposants qui ont demandé une connexion Internet devront se munir du matériel nécessaire pour pouvoir se mettre en conformité et se connecter via un réseau WIFI.
- ♦ Les exposants pourront entreposer leur matériel lourd sur place durant le week-end du samedi 31 août et du dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2019, ainsi que pour les nuits de la semaine du 2 au 6 septembre 2019. En dehors des horaires d'ouverture, la Maison des Etudiants sera fermée au public durant la période de la manifestation. Toutefois, Troyes Champagne Métropole décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou perte.
- ♦ En cas de dysfonctionnement, avec le système électrique et l'internet, l'exposant devra le signaler à M. Pierre-Henri CHUTRY - Chef de service Vie Etudiante à Troyes Champagne Métropole – MDE.
- ♦ Pour la livraison de son matériel, chaque exposant pourra stationner momentanément son véhicule à proximité de la MDE, puis se rendre ensuite sur le parking en face de la Maison des Etudiants ou dans le parking du Campus des Comtes de Champagne (cf. article n°4 : Parking).
- ♦ Pour valider la réservation de l'emplacement, **la convention de partenariat** doit impérativement être signée et transmise à Troyes Champagne Métropole, **par voie postale**, avant le lundi 29 juillet 2019, à l'adresse suivante : Troyes Champagne Métropole - 1 Place Robert Galley, 10 000 TROYES, à l'attention de Monsieur ALIZARD Guillaume.

**Pour toute demande d'ordre technique :**

**S'adresser à l'accueil de la Maison des Etudiants auprès de M. CHUTRY Pierre-Henri.  
En cas d'absence, contactez le 03 25 81 78 11 ou au 06 74 78 24 02.**

## Article 2 : Tenue du stand

♦ Tout stand attribué **doit être occupé pendant la durée du Guichet Unique Etudiant 2019 et sur la totalité des plages horaires d'ouverture.**

♦ L'aménagement intérieur du stand relève des exposants. Ils peuvent agrémenter leur stand (**adhésif, double face, agrafes et punaises interdits**, seules les pastilles adhésives de type « Patafix » sont autorisées).

♦ Les outils de communication utilisés doivent être en correspondance avec l'objet du Guichet Unique Etudiant 2019. Les exposants n'ont pas la possibilité d'utiliser les couloirs de la MDE à des fins publicitaires.

♦ Chaque exposant devra respecter les stands situés à proximité du sien, en évitant tout démarchage dans les couloirs de la MDE pouvant nuire à l'action d'information des autres exposants.

♦ La distribution de prospectus ou d'échantillons à l'extérieur des stands, la publicité à haute voix, ainsi que l'emploi de micros et de tout appareil susceptible d'occasionner une nuisance sonore, sont interdits.

♦ Troyes Champagne Métropole se réserve le droit de faire modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général de la manifestation ou gêneraient les exposants voisins ou encore les visiteurs.

♦ **Le port du badge précisant l'organisme représenté et la fonction est obligatoire.**

♦ Le badge sera disponible à l'entrée de la Maison des Etudiants.

## Article 3 : Horaires

♦ **Horaires d'ouverture au public : du vendredi 30 août au vendredi 6 septembre 2019 de 9h à 17h30.**

**Les exposants sont invités à se présenter sur le stand au minimum quinze minutes avant l'ouverture du Guichet Unique Etudiant 2019.**

♦ **Inauguration : L'inauguration du Guichet Unique Etudiant 2019 est prévue le ..... 2019 à ..... heures.**

**Un cocktail sera offert par l'organisation aux partenaires et exposants.**

## Article 4 : Parking

♦ Le parking du Campus des Comtes de Champagne sera mis à la disposition des partenaires à raison d'une place de stationnement par structure.

## Article 5 : Démontage

♦ **La clôture du Guichet Unique Etudiant 2019 aura lieu le vendredi 6 septembre 2019 à 17h30.**

♦ Tous les stands devront être libérés par les exposants (matériel, publicité, etc.) à 18h30.

♦ Les exposants s'engagent à restituer les lieux propres et le matériel en état de fonctionnement.

## Article 6 : Attestation d'assurance

♦ Chaque exposant devra impérativement transmettre **son attestation d'assurance au plus tard le vendredi 29 juillet 2019 et en même temps que la convention de partenariat** à l'adresse suivante : Troyes Champagne Métropole, 1 Place Robert Galley, 10 000 TROYES, à l'attention de Monsieur Guillaume ALIZARD ou par mail à [guillaume.alizard@troyes-cm.fr](mailto:guillaume.alizard@troyes-cm.fr).

## Article 7 : Informations complémentaires

♦ Troyes Champagne Métropole sélectionne les exposants en fonction de l'espace disponible et de l'intérêt de la structure pour le public ciblé, en lien avec la vie quotidienne étudiante.

♦ De fait en s'inscrivant, chaque exposant accepte le présent règlement général du Guichet Unique Etudiant 2019.

♦ Localisation du Guichet Unique Etudiant 2019 : Maison des Etudiants, 6 Rue de la Petite Courtine, 10 000 Troyes.

## Renseignements

**Troyes Champagne Métropole  
Pôle Enseignement Supérieur - Recherche - Vie Étudiante et Maison du Patrimoine**

## Contact

**Pierre-Henri CHUTRY**      TEL : 03.25.81.78.11 et @ : [ph.chutry@troyes-cm.fr](mailto:ph.chutry@troyes-cm.fr)